

## DECISION DU PRESIDENT.CA 049-2019

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

### Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de la Communication

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver l'adhésion à News Tank Education.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 03 avril 2019**

*Par délégation et pour signature,*  
*Le Directeur Général des Services*  
Olivier HUSSMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **10 avril 2019**



**OBJET :** Devis d'abonnement à News Tank Education n°TDT UNIVANG-2 13/03/2019 valant bon de commande et contrat si retourné signé avec votre cachet, en PDF à : thierry.deteneuille@newstank.fr avant le 27/03/19

**VOTRE CONTACT :** **Thierry De Teneuille 06 08 65 23 18** [thierry.deteneuille@newstank.fr](mailto:thierry.deteneuille@newstank.fr)

**CONTACT ABONNE :** **Delphine BOISDRON**

Abonnement exclusivement réservé au personnel permanent de : UNIVERSITE D'ANGERS

**ABONNEMENT** Tous domaines 12 MOIS (ramené prorata temporis à 9 mois)  
 Tarif en € HT

du 01/04/2019 au 31/03/2020	Tarif HT hors remise	TVA 2,1%	Tarif TTC
Abonnement forfaitaire 1 à 5 bénéficiaires	7990		
Remise particulière année 2019	- 3102,60		
<b>Sous-total</b>	<b>4887,40</b>	<b>102,65</b>	<b>4990,05</b>
<b>Total Facturé prorata temporis Du 01/04/19 au 31/12/19 9/12 Mois</b>	<b>3665,55</b>	<b>76,98</b>	<b>3742,53</b>

Tarif catalogue 1 à 5 bénéficiaires et tous domaines, Politique et Gouvernance, Etablissements, Formation, Recherche, Innovation et Transfert : 7 990 € HT – Tarif pour 1 à 10 bénéficiaires : 9900 € HT. Tarif pour 1 à 5 bénéficiaires supplémentaires au-delà de 10 bénéficiaires : 1000 € HT

**RENSEIGNEMENTS**

Nom du signataire : .....HUISMAN.....: Prénom:...OLIVIER.....

Fonction : .....Directeur général des services.....

Adresse : .....40 rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS cedex.....

SIRET : .....19490970100303.....

TVA INTRA : .....FR0X194909701.....

*Ce devis est accepté aux conditions générales d'abonnement de News Tank Education consultables sur le site <http://education.newstank.fr/fr/tour/termsfuse/> sauf dérogations ou conditions particulières explicitement prévues. En cas de relèvement de la TVA, le prix TTC augmentera d'autant. Paiement à réception de facture.*

**A ...Angers...Le ..29 mars 2019.... Signature.....Cachet.....**

Pour le président  
 et par délégation  
**Le Directeur général des services**  
 Olivier HUISMAN


